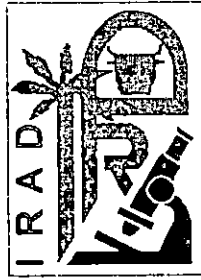


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE DEVELOPPEMENT

B.P.: 2123 Yaoundé
Tél./Fax: (237) 222 22 33 62 / 222 23 26 44
E-mail : irad@irad.cm
Web site : www.irad.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL
RESEARCH FOR DEVELOPMENT

P.O.Box: 2123 Yaoundé
Tel/Fax: (237) 222 22 33 62 / 222 23 26 44
E-mail : irad@irad.cm
Web site : www.irad.cm

Yaoundé, le 02 AVR 2018

DECISION N° 003 /IRAD/DG/DAAF/SDAG/03/2018
DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT

N°002/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDAG/CIPM/2018 POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BLOC ADMINISTRATIF DU CENTRE
REGIONAL DE MAROUA.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu La Constitution ;
 - Vu La Loi N°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des Etablissements Publics et des Entreprises du Secteur Public et Parapublic;
 - Vu La loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
 - Vu La loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
 - Vu Le Décret N°2002/230 du 06 septembre 2002 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement;
 - Vu Le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu Le Décret N°2006/034 du 24 janvier 2006 portant nomination de Monsieur René ZE NGUELE Président du Conseil d'Administration de l'IRAD;
 - Vu Le Décret n° 2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination de Monsieur WOIN NOE Directeur Général de l'IRAD;
 - Vu Le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
 - Vu L'Arrêté N°581/MINEFI du 17 mai 2013 portant désignation d'un Contrôleur Financier spécialisé auprès de l'IRAD ;
 - Vu L'arrêté N° 001/CAB/MINMAP DU 03 Juillet 2013 portant nomination du Président de la Commission de passation des Marchés auprès de L'Institut de recherche Agricole pour le Développement ;
 - Vu La circulaire N°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018 ;
 - Vu La Décision N°0142/D/MINMAP/SG/DAJ du 30 Juillet 2013 Constatant la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de certains établissements publics administratifs et entreprises du secteur public.
- Considérant les nécessités de service;

Vu La Décision N°0142/D/MINMAP/SG/DAJ du 30 Juillet 2013 Constatant la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de certains établissements publics administratifs et entreprises du secteur public. Considérant les nécessités de service;

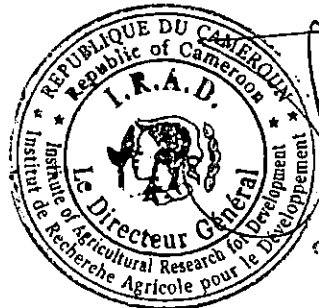
DECIDE :

Article 1^{er} : est déclaré infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDAG/CIPM /2018 pour les travaux de construction du bloc administratif du Centre Régional de Maroua. Pour défaut de Soumissionnaire ayant déposé.

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations

- ARMP
- MINMAP
- SCIPM



Le Directeur Général

Dr. Noé Wain
Directeur de Recherche